



CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« Salarié agricole qualifié en polyculture »

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

CPNE du 22 février 2005 - mise à jour décembre 2005

SOMMAIRE

1 - LE SECTEUR DES GRANDES CULTURES	3
11 - Données générales	3
12 - Données régionales	4
2 - L'EMPLOI SALARIE EN GRANDES CULTURES	
21 - Quelques chiffres	4
22 - Principaux emplois en grandes cultures	5
23 - Facteurs d'évolution et incidences sur les emplois	5
24 - L'emploi salarié en région	6
3 – LES EMPLOIS VISES ET LEUR CONTEXTE D'EXERCICE	
31 - Emploi visé	6
32 - Entreprises concernées	7
33 - Délimitation des fonctions	7
34 - Conditions particulières d'exercice de l'emploi	7
35 - Autonomie et responsabilités	7
36 - Réseau de relations	8
37 - Facteurs et tendances d'évolution	9
38 - Evolution dans et hors de l'emploi	9
39 - Positionnement dans la classification des emplois de la convention collective	9
4 – LISTE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	10

1 - LE SECTEUR DES GRANDES CULTURES

11 - Données générales

La surface totale occupée par les grandes cultures est quasiment stable depuis 5 ans. Elle s'élève en 2004 à 13,5 millions d'hectares dont 9,3 millions pour les céréales. Les récoltes 2004 se caractérisent par un retour à des rendements normaux après la baisse importante engendrée en 2003 par des conditions climatiques très défavorables¹.

Les céréales : la production de céréales est passée de 59,3 millions de tonnes en 1994 à 69,7 millions en 2004, avec une progression quasi constante. La France est ainsi le premier producteur de céréales de l'Union Européenne et le 5ème producteur mondial derrière les Etats-Unis, la Chine, l'Inde et l'ex-URSS. La production de céréales représente 12% du chiffre d'affaires de l'agriculture. Le volume de la production se répartit de la façon suivante : 53 % en blé tendre, 22% en maïs, 15 % en orge, 3% en blé dur.

Au-delà des exploitations elles-mêmes, la céréaliculture génère d'importants courants d'activité. En amont, les secteurs français des semences, des phytosanitaires et du machinisme agricole occupent les premiers rangs européens, voire mondiaux. Idem en aval avec la meunerie, la malterie, l'industrie des produits amylacés (amidons et dérivés) et celle de la nutrition animale, qui utilise à plus de 50% des matières premières céréalières.

D'après les professionnels eux-mêmes, à l'horizon 2013-2014, la demande mondiale de céréales devrait être supérieure de 330 Mt au moins, soit l'équivalent de la production des Etats-Unis aujourd'hui.

Le colza et les oléagineux : les surfaces de colza ont progressé de 700 000 ha en sept ans dans la quasi totalité des régions. Il a été particulièrement développé dans le Centre où il a souvent pris la place du blé dur et en Poitou-Charentes avec des extensions respectives de 210 000 et 100 000 ha. Il a aussi gagné 50 000 ha en Bourgogne². Avec un gain de rendement de 4 quintaux par hectare entre 2003 et 2004, la production de colza s'accroît de 18% et se place au deuxième rang des récoltes jamais enregistrées depuis 15 ans³.

Entre 1993 et 1999, la désaffectation du tournesol a été particulièrement forte en région Centre et en Aquitaine mais la culture s'est maintenue en Midi-Pyrénées. Selon les estimations du SCEES pour 2003, les surfaces en tournesol gagneraient 70 000 ha mais le rendement perdrait plus de 4 q/ha⁴.

Les protéagineux : à l'inverse du colza, le pois protéagineux a reculé depuis 1994. Malgré un déficit chronique de l'agriculture française en protéines végétales, cette culture a pâti des nouveaux barèmes de primes. Le repli n'a pas pour autant été universel. Il est important dans les régions traditionnelles du nord de la Loire. Mais cette culture s'est maintenue, il est vrai sur de petites surfaces, au sud⁵.

¹ BIMA HS n° 16 janvier 2005, site www.agreste.agriculture.gouv.fr

² Agreste primeur n° 74, 15 juin 2000 – Les grandes cultures depuis 1993

³ BIMA HS n° 16 janvier 2005

⁴ Agreste Conjoncture – Grandes cultures, n° 7 septembre 2003

⁵ Idem, Agreste Primeur

12 – Données régionales

Partie à compléter par des données sectorielles régionales : surfaces, types de productions, volumes.

2 - L'EMPLOI SALARIE EN GRANDES CULTURES

21 – Quelques chiffres

En 2003, on recense 81 455 exploitations de grandes cultures. Alors que la SAU a progressé de 54,9% depuis 1988, le nombre d'exploitations a diminué de 31,6%. Selon les mêmes sources, les exploitations de grandes cultures emploient 36 784 UTA, dont 53% en salariés permanents et 42,5% en salariés saisonniers.

Dans le secteur des grandes cultures, la grande majorité des exploitations (75% environ), n'emploie que peu de salariés permanents (1 salarié en moyenne), 20% des exploitations emploieraient de 2 à 4 permanents⁶.

En fait, l'activité professionnelle dans le secteur des grandes cultures englobe l'emploi au sein non seulement des exploitations agricoles mais aussi des entreprises de travaux agricoles (ETA) qui effectuent des prestations pour les exploitants et des CUMA⁷.

Selon la FNCUMA, le nombre de salariés dans les CUMA progresse toujours : 2300 salariés permanents, 3400 salariés temporaires, le plus souvent employés pour les récoltes. Aux chiffres précédents, il faut ajouter 750 salariés de groupements d'employeurs qui interviennent dans les CUMA⁸.

Les 21000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) réaliseraient : 30% des semis et des labours, 55% des récoltes de céréales à paille, 60 à 70% des récoltes de maïs grain et d'ensilage, 70 à 80% des récoltes de betteraves, 90% des récoltes de légumes industriels, 50% des récoltes de fourrages⁹.

Selon les données MSA, un quart des entreprises seraient employeuses de main d'œuvre. Elles emploieraient 38 000 salariés permanents et saisonniers pour une équivalence temps plein de 17 500 salariés¹⁰.

⁶ Sources Agreste Recensement agricoles 1988, 200 et enquête structures 2003. Fiche agrandissement, spécialisation et progression du salariat en agriculture – 30 mai 2005. Site www.fnsea.fr et document ANEFA : regards sur l'emploi salarié en agriculture, site www.anefa.org

⁷ Fiche ANEFA : grandes cultures, vers une agriculture raisonnée

⁸ Les CUMA en chiffres, édition 2005. Site www.fncuma.fr

⁹ Données professionnelles mentionnées dans le rapport d'étude filière des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers – F. Bizais, FAFSEA – 25 février 2002.

¹⁰ Idem.

22 – Principaux emplois en grandes cultures

On distingue différentes catégories d'emploi selon le type d'entreprises.

Dans les entreprises de grandes cultures :

- le conducteur de machines agricoles
- le chef de cultures ou second d'exploitation

Dans les entreprises de polyculture élevage :

- l'ouvrier de polyculture élevage

Dans les entreprises de travaux agricoles, les CUMA :

- le conducteur de machines agricoles qui intervient sur différentes exploitations agricoles et qui, en complément de sa fonction, peut être responsable de la réparation et de la maintenance du matériel
- le mécanicien réparateur en matériel agricole

23 – Facteurs d'évolution et incidences sur les emplois

Les **restructurations d'exploitations** (superficie doublée en 10 ans) nécessitent une forte évolution de qualification du personnel (plus responsable et autonome) et une optimisation de la gestion du temps : avec un nombre limité de personnes, mais avec du matériel puissant et performant et une organisation rigoureuse, on cultive plus de surface et dans des temps de travaux des champs très courts.

Le passage aux 35 heures, souvent considéré comme problématique dans l'agriculture, est vécu par certains comme un facteur positif d'évolution, car il passe par un accroissement des compétences techniques, mais aussi un sens accru et une optimisation de l'organisation du travail.

Le positionnement du chef d'exploitation est amené à évoluer fortement. Certains se spécialisent sur des aspects économiques et commerciaux qui les obligent à développer de plus en plus les capacités à anticiper et à privilégier la notion de collaboration avec le salarié.

Les **aspects conjoncturels imprévisibles** (épidémies, crises, calamités...) peuvent avoir des incidences sur l'orientation de l'exploitation et les compétences des salariés en fonction des choix effectués.

Les notions comme la **culture raisonnée et l'agriculture durable** créent de nouvelles compétences et enrichissent les compétences techniques de compétences organisationnelles et relationnelles pour répondre aux critères suivants : notion de conduite de projets et de chantiers, organisation du travail, anticipation, efficacité, autonomie, délégation, observation, analyse, mémoire, normalisation, traçabilité, qualité, notion de relation clients/producteurs, ...

Dans les bassins producteurs de matières premières, comme l'Eure et Loir, **l'implantation d'usines de transformation** apporterait une forte valeur ajoutée au niveau des exploitations et pourrait constituer une augmentation du volume de travail, et pourquoi pas de l'emploi.

Les évolutions techniques

- à plus ou moins long terme, l'évolution de la performance du matériel (cf. prototype de la moissonneuse-batteuse sans conducteur, ou l'introduction du GPS avec des cartes de rendement des parcelles) va modifier en profondeur l'organisation du travail, voire le métier de salarié qui sera plus dans un rôle de contrôle que d'exécution. La sophistication

des matériels permet de considérer les chauffeurs comme des pilotes nécessitant, à l'instar de l'aviation, une « qualification machine »¹¹.

- à court terme, la sophistication en précision des systèmes embarqués risque de poser des problèmes à l'entretien et à la réparation du matériel. D'où l'importance d'opérer un nouveau type de diagnostic sur ces matériels (nouveaux points de repères, de contrôle, de signaux...).

24 – L'emploi salarié en région

Partie à compléter par des données régionales sur l'emploi et les besoins en qualification dans ce secteur professionnel et en mettant l'accent sur l'emploi visé par le CQP.

3 - LES EMPLOIS VISES ET LEUR CONTEXTE D'EXERCICE

Toutes les rubriques de cette partie sont à relire attentivement afin de vérifier qu'il s'agit du même emploi. Il est possible de changer quelques termes à condition de ne pas modifier le niveau de l'emploi dans la classification (voir en page 10). Les paragraphes 32 et 39 doivent être renseignés.

31 - Emploi visé

L'emploi visé est celui de salarié agricole qualifié en polyculture.

Définition : le salarié agricole qualifié en polyculture contribue à la performance de l'entreprise par la conduite des cultures, du semis à la récolte. Il travaille seul ou en équipe sur les consignes du responsable et dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.

En fonction de la configuration de l'exploitation agricole, de la CUMA, de l'Entreprise de Travaux Agricoles ou du groupement d'employeurs qui l'emploie, le salarié peut avoir un niveau d'autonomie et de responsabilité variable. Il peut être amené à être en relation avec des clients, des collaborateurs internes, des techniciens et des concessionnaires.

Champ d'activités : le salarié agricole qualifié en polyculture règle et conduit les machines agricoles. Il veille au bon fonctionnement du matériel et des équipements, en assure la maintenance de premier niveau et le remisage.

Il assure l'entretien courant des bâtiments et des abords d'exploitation et peut, le cas échéant, être amené à effectuer des travaux d'aménagement des bâtiments.

Il réalise le travail du sol et participe à la conduite culturale de la plante du semis à la récolte. Il réalise également la fertilisation, l'application des produits phytosanitaires et l'irrigation, dans le respect des consignes de sécurité personnelles et environnementales. Il peut assurer le suivi de ces opérations.

¹¹ Rapport d'étude filière des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers – F. Bizais, FAFSEA – 25 février 2002.

Il assure le stockage, la bonne conservation des produits récoltés et des intrants, le déstockage et la bonne utilisation des productions végétales sur l'exploitation.

Il organise son travail et s'adapte aux conditions agro-météorologiques.

Il enregistre les données dans le cadre de l'application des procédures de traçabilité en utilisant les outils adaptés. Il rend compte de son activité par oral et/ou par écrit à travers la rédaction de fiches d'activités et/ou de tableaux de bord.

32 - Entreprises concernées

Partie à renseigner au niveau régional.

--

33 – Délimitation des fonctions

Fonction technique :

- utilisation optimale et entretien des machines agricoles (maintenance préventive), appréciation des particularités des travaux agricoles à mener,
- conduite des cultures

C'est l'association des deux domaines d'activités qui permet d'atteindre le résultat souhaité.

Fonction d'organisation du travail :

- Organisation de son travail dans le cadre des consignes données par le responsable (le plus souvent le chef d'exploitation) et dans le contexte agro-météorologique,
- rédaction des fiches d'activités et de divers tableaux de bord.

Fonction de communication :

Relation avec le responsable d'exploitation et autres collaborateurs internes, avec les techniciens, les concessionnaires, les clients (réception d'instructions, échange d'informations, transmission de savoir-faire...)

34 - Conditions particulières d'exercice de l'emploi

- Saisonnalité du métier : période de pointe pendant la mise en place des cultures et pendant les récoltes
- Variabilité des horaires : en fonction des saisons et des conditions climatiques
- Polyvalence
- Adaptabilité
- Autonomie
- Travail en grande partie en extérieur
- Métier en constante évolution
- Utilisation de matériels agricoles de plus en plus complexes

35 – Autonomie et responsabilités

Le salarié agricole qualifié en polyculture n'intervient pas dans la détermination des consignes techniques, mais dans leur mise en œuvre. Son autonomie est relativement

importante, à n'importe quel niveau de la fonction, puisque le salarié réalise son travail sans encadrement de proximité, tout en maintenant un lien direct avec le supérieur hiérarchique.

Un point peut être réalisé tous les matins entre l'employeur et le salarié pour fixer les opérations indispensables de la journée. L'exploitant précise les priorités à l'intérieur desquelles le salarié organise sa journée en fonction de certains critères (conditions climatiques notamment), et prend l'initiative de combler d'éventuels temps morts (par de l'entretien par exemple).

En cas d'absence de l'employeur, le salarié agricole qualifié en polyculture sait organiser son travail en fonction des préconisations (par exemple à partir d'un planning sur 8 jours des semis à réaliser ou des traitements à effectuer).

Pour les travaux courants d'exécution où le risque est limité, le salarié organise son travail de manière autonome.

L'activité du salarié qualifié en polyculture a une incidence sur la qualité et la quantité du produit récolté. Il doit :

- informer à temps s'il détecte des foyers parasitaires afin que les traitements opérés ultérieurement soient efficaces.
- veiller à entretenir le matériel et à le conduire correctement. Dans le cas contraire il y a risque d'engendrer des pannes sur champ et donc de mauvais résultats de récolte, ou de provoquer des incidents et/ou accidents sur la voie publique.
- éviter les erreurs dans la manipulation des produits et le réglage des machines afin d'éviter des dosages erronés qui peuvent avoir des conséquences lourdes sur les cultures, l'environnement, mais aussi sur le voisinage et la qualité du produit. Tout ceci aura un impact très direct sur l'image du monde agricole.

36 - Réseaux de relations

Deux niveaux de relations sont à prendre en compte :

le réseau interne avec

- le(la) responsable d'exploitation ou sa(son) conjoint(e) (un échange quotidien sur les chantiers à conduire dans la journée, les éventuels problèmes rencontrés, des réparations à effectuer ou des achats à réaliser...)
- des associés (GAEC, groupements d'employeurs, adhérent d'un service de remplacement,...)
- d'autres salariés, des saisonniers, des stagiaires (échange d'informations,...)

le réseau externe avec

- les techniciens conseil en productions végétales (échange d'informations,...)
- les techniciens et concessionnaires des machines agricoles (initiation à de nouvelles machines, réparations de panne...)
- les voisins agriculteurs (échange d'informations, entraide...)
- des coopératives (relation commerciale de tout premier niveau)
- des fournisseurs
- le voisinage (accueil, explication, premier niveau de réponse et information à l'employeur...)
- les clients (pour les ETA)

37 – Facteurs et tendances d'évolution de l'emploi

Voir § 23.

38 – Evolutions possibles dans et hors de l'emploi

Dans le cas des entreprises de travaux agricoles et lorsque les entreprises de polyculture se diversifient, le salarié peut évoluer, sous réserve de l'acquisition d'une qualification complémentaire vers des emplois de polyculture élevage, d'ouvrier hautement qualifié, de cadre (encadrement de chantier pour les ETA, par exemple), de responsable adjoint d'exploitation voire de chef d'exploitation.

39 – Positionnement dans la classification des emplois de la convention collective

L'emploi est positionné au niveau 3 échelon 2 de l'accord national de méthode sur les emplois non-cadres en agriculture.

A compléter en fonction de la (ou des) convention(s) collective(s) en vigueur.

4 - LISTE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

CONDUITE ET ENTRETIEN DES MACHINES AGRICOLES	<p>Il conduit le tracteur et d'autres machines agricoles, des engins de chantier ou matériels de manutention, en respectant les règles de conduite et de sécurité</p> <p>Il entretient le matériel : maintenance préventive et curative de premier niveau</p>
TRAVAIL DU SOL	<p>Il effectue les travaux du sol en organisant son travail selon les consignes données et les conditions agro-météorologiques, en respectant les règles de sécurité et d'environnement : déchaumage, labour, préparation du lit de semences, semis, binage</p>
SUIVI DES CULTURES	<p>Il épand les engrais le lisier ou les fumiers selon les consignes données en respectant les règles de sécurité et d'environnement</p> <p>Il prépare et réalise les traitements phytosanitaires sur consignes strictes et en respectant l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité</p> <p>Il récolte</p>
MAINTENANCE DES BATIMENTS ET DES ABORDS	<p>Il assure la maintenance des bâtiments et des abords</p> <p>Il peut être amené à effectuer des travaux d'aménagement</p>
COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	<p>Il enregistre les données (manuel ou informatique)</p> <p>Il peut accueillir des clients, des fournisseurs et des tiers sur l'exploitation</p>
ACTIVITES SPECIFIQUES	<p>Il réalise le stockage et le déstockage des produits (intrants, récoltes) et assure leur bonne conservation</p> <p>Il participe à la conduite de l'irrigation</p> <p>Il peut presser les pailles (activité de plus en plus rare)</p>

CONDUITE ET ENTRETIEN DES MACHINES AGRICOLES

<p>Il conduit les tracteurs et d'autres machines agricoles, des engins de chantiers ou matériels de manutention en respectant les règles de conduite et de sécurité</p>	<p>4 Il prépare le matériel : vérification quotidienne de l'état de la machine (graissage, niveaux, freins, pneumatiques...) et bilan périodique</p> <p>4 Il attèle les outils et vérifie les réglages</p> <p>4 Il effectue toutes les manœuvres nécessaires au déplacement et à la réalisation du travail</p> <p>4 Il adapte le régime et la vitesse d'avancement en fonction du type d'activités</p> <p>4 Il respecte le code de la route et les règles de sécurité</p> <p>4 Il détecte les dysfonctionnements</p> <p>4 Il utilise l'électronique embarquée</p>
<p>Il entretient le matériel</p>	<p>4 Il assure les révisions, le nettoyage et le remisage des machines agricoles (moissonneuse batteuse, pulvérisateur, etc)</p> <p>4 Il contrôle les niveaux</p> <p>4 Il vidange et nettoie ou change les filtres</p> <p>4 Il change les roues, adapte et vérifie les pressions des pneus</p> <p>4 Il change les pièces usées, il réalise des soudures simples</p> <p>4 Il repère les anomalies et dysfonctionnements et répare les pannes superficielles</p> <p>4 Il décide de faire appel au spécialiste pour des réparations plus importantes, en concertation avec son employeur</p> <p>4 Il enregistre sur un carnet d'entretien les travaux réalisés sur les machines agricoles</p>

TRAVAIL DU SOL

Il effectue les travaux du sol en organisant son travail selon les consignes données, en respectant les règles de sécurité et d'environnement : déchaumage, labour, préparation du lit de semences, semis, binage

- 4 Il attèle l'outil
- 4 Il règle l'outil en fonction de la nature du sol et du résultat à obtenir
- 4 Il évalue les conditions agro-météorologiques avant d'intervenir
- 4 Il contrôle son travail et s'adapte en cours de chantier
- 4 Il rend compte de l'activité réalisée et des difficultés rencontrées : qualité du travail, conditions de déroulement,...

Déchaumage : il utilise les appareils à dents ou à disques pour permettre la germination des graines et la dégradation des pailles

Semis : il remplit les trémies et règle le semoir en fonction de la densité voulue par ha, du nombre de grains au m² et de la profondeur

SUIVI DES CULTURES

Il épand les engrais le lisier ou les fumiers selon les consignes données en respectant les règles de sécurité et d'environnement

- 4 Il règle et remplit l'épandeur en fonction de la dose voulue par hectare
- 4 Il épand les engrais, les fumiers ou les lisiers
- 4 Il réalise l'épandage en respectant les consignes de sécurité personnelles et environnementales
- 4 Il prévient les pertes et pollutions
- 4 Il contrôle la régularité de l'épandage
- 4 Il effectue le nettoyage complet du matériel et s'assure de son état
- 4 Il rend compte de l'activité réalisée et des difficultés rencontrées

Il prépare et réalise les traitements phytosanitaires¹² sur consignes strictes et en respectant l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité	4	Il lit et interprète les étiquettes des produits
	4	Il identifie les principaux produits (fongicide, insecticide, herbicide), leurs matières actives, leurs principes d'action, leurs cibles et leurs plages d'utilisation
	4	Il s'équipe des EPI nécessaires
	4	Il prépare les bouillies d'après les dosages prescrits
	4	Il contrôle, prépare et règle le pulvérisateur
	4	Il applique le traitement en respectant les consignes de sécurité personnelles et environnementales
	4	Il détecte d'éventuels dysfonctionnements
	4	Il évalue les conditions nécessaires à la qualité d'une bonne pulvérisation (hygrométrie, vent, brise)
	4	Il nettoie le pulvérisateur après utilisation et les équipements de protection individuelle et s'assure du bon état du matériel
	4	Il rend compte de l'activité réalisée et des difficultés rencontrées

Il récolte	4	Il évalue la maturité du produit
	4	Il règle la machine de récolte (moissonneuse batteuse, arracheuse, andaineuse, ...) en fonction de la variété et du produit
	4	Il conduit la machine en adaptant les réglages
	4	Il contrôle la qualité : perte, casse, propreté
	4	Il rend compte de l'activité réalisée et des difficultés rencontrées
	4	Il transporte la récolte jusqu'au lieu de stockage

¹² Facteur d'évolution : un certificat d'applicateur sera probablement rendu obligatoire à court ou moyen terme.

MAINTENANCE DES BATIMENTS ET DES ABORDS

Il assure la maintenance des bâtiments et des abords	<ul style="list-style-type: none">4 Il effectue diverses réparations courantes de maçonnerie, plomberie, peinture4 Il utilise des matériels spécifiques : tondeuse, taille haie, débroussailleuse, compresseur, ... en respectant les consignes de sécurité4 Il entretient, répare ou change une clôture4 Il entretient les abords des bâtiments d'exploitation et des parcelles (les aires, les talus, le jardin, les haies, les pelouses...)
Il peut être amené à effectuer des travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none">4 Il participe à des travaux de mise en sécurité des installations4 Il participe à l'aménagement des lieux de stockage (travaux de maçonnerie) pour : récoltes, semence, produits phytosanitaires, engrais, fioul4 Il peut participer à l'aménagement des abords de l'exploitation

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Il enregistre les données (manuel ou informatique)	<ul style="list-style-type: none">4 Il enregistre les activités réalisées dans la journée4 Il enregistre les données chiffrées relatives aux traitements phytosanitaires, aux semis et à l'irrigation4 Il peut réaliser sur demande de son employeur, un inventaire des différents stocks (phytosanitaires, carburants, lubrifiants et pièces)4 Il vérifie les bordereaux de livraison
Il peut accueillir des clients, des fournisseurs et des tiers sur l'exploitation	<ul style="list-style-type: none">4 Il accueille des clients, des fournisseurs et des tiers sur l'exploitation4 Il échange des informations4 Il communique sur ses pratiques

ACTIVITES SPECIFIQUES

<p>Il réalise le stockage et le déstockage des produits de récolte et assure leur bonne conservation</p>	<p>4 Il identifie les différentes cellules en fonction des éléments suivants : variété, quantité, qualité, humidité</p> <p>4 Il rentre les produits</p> <p>4 Il réceptionne et nettoie les produits</p> <p>4 Il assure la ventilation</p> <p>4 Il assure les conditions favorables au déstockage des produits</p> <p>4 Il assure le bon fonctionnement du séchoir, de l'arrivée à la sortie des produits</p> <p>4 Il trie les récoltes à la ferme</p> <p>4 Il vérifie la qualité des récoltes</p>
<p>Il participe à la conduite de l'irrigation</p>	<p>4 Il assure l'entretien et le remisage du matériel d'irrigation</p> <p>4 Il met en place les réseaux mobiles et les matériels d'irrigation en respectant les règles de sécurité</p> <p>4 Il assure les apports en eau</p> <p>4 Il s'assure du bon fonctionnement des installations</p> <p>4 Il identifie les types de pannes et les incidents</p>
<p>Il peut presser les pailles (activité de plus en plus rare)</p>	<p>4 Il évalue l'état de séchage de la paille ou du fourrage</p> <p>4 Il attèle la presse et la règle en fonction de la nature et de l'état du produit</p> <p>4 Il effectue le pressage</p> <p>4 Il identifie les types de pannes, les incidents</p> <p>4 Il charge et transporte les balles pour les stocker sous abri et sous surveillance pour vente, en respectant la réglementation en vigueur</p>